



Administration
de l'environnement

Grand-Duché de Luxembourg

Inspection Environnementale

IED2025

Rapport définitif

Date: 02/07/2025

Base légale

Loi modifiée du 9 mai 2014 relative aux émissions industrielles.

Données relatives à l'installation

| | | | |
|---|---|--|--|
| Société | SIDEC | Date et durée de l'inspection | 29/04/2025 - 3 heures |
| Lieu | Fridhaff, L-9378 Diekirch | Nature de l'inspection | <input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection à l'improviste |
| Type de l'installation | Installation de prétraitement de déchets non dangereux | Étendue de l'inspection | <input checked="" type="checkbox"/> Installation complète <input type="checkbox"/> Partie de l'installation |
| Catégorie de l'installation selon l'annexe I de la loi | 5.3 a.i) Élimination des déchets non dangereux avec une capacité de plus de 50 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires | Participation d'organisme(s) agréé(s) | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

| Arrêté(s) ministériel(s) concerné(s) | | | |
|--------------------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 04/PT/12 du 31/10/2005 | 1/14/0075 du 13/05/2014 | 1/20/0223 du 17/07/2020 | 1/22/0178 du 19/10/2022 |
| 1/04/0415 du 31/10/2005 | 1/15/0021 du 29/09/2015 | 1/20/0368 du 22/10/2020 | 1/22/0539 du 11/04/2023 |
| 04/PT/12-01 du 07/06/2006 | 1/15/0517 du 26/08/2016 | 1/20/0181 du 22/04/2021 | 1/23/0167 du 12/10/2023 |
| 1/04/0415/A du 14/03/2007 | 1/15/0517/RG du 22/02/2017 | 1/20/0540 du 22/10/2021 | 1/24/0166 du 11/04/2024 |
| 1/04/0415/B du 21/11/2007 | 1/17/0383 du 13/03/2019 | 1/21/0581 du 31/03/2022 | 1/24/0488 du 24/10/2024 |

| Résultat de l'inspection environnementale | |
|---|---|
| 0 | pas de non-conformités ou non-conformités levées |
| 0 | non-conformités mineures ⁽¹⁾ |
| 1 | non-conformité significative ⁽²⁾ NC01 |
| 0 | non-conformités importantes ⁽³⁾ (recontrôle dans les 6 mois) |

Légende :

(1) Non-conformités mineures :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui n'ont visiblement pas d'impacts sur l'environnement (santé humaine et environnement) et les valeurs limites d'émission sont respectées.

(2) Non-conformités significatives :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact sur l'environnement. et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées et les valeurs limites aux points d'immission sensibles sont respectées (qualité environnementale maintenue)

(3) Non-conformités importantes :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact imminent et important sur l'environnement et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées et les valeurs limites aux points d'immission sensibles ne sont pas respectées.

| N° NC | NC de | Observation faite lors de l'inspection | Suivi des mesures pour lever la NC | Disposition législative visée | Délai |
|-------|-------|--|--|--|------------|
| NC01 | 2022 | D'après le dernier contrôle des rejets dans l'air (rapport n° 4918457 du 20/09/2019), les valeurs limites pour les paramètres suivants n'étaient pas respectées : - concentration en NH ₃ , - odeur. Le contrôle réglementaire prescrit pour l'année 2022 n'a pas été réalisé. | L'exploitant a mis en œuvre des modifications dans la gestion opérationnelle de l'installation, entraînant une réduction des émissions de polluants atmosphériques. L'exploitant s'engage à remplacer les matières filtrantes du biofiltre et à réaliser un contrôle des rejets de polluants atmosphériques par un organisme agréé au plus tard pour le 15/08/2025. | Cond. IV-13a de l'art. 2 de l'arrêté modifié 1/04/0415 | 15/08/2025 |

| Périodicité des inspections programmées | |
|---|--|
| Périodicité actuelle | 3 ans |
| Conclusion suite à la présente inspection | <input checked="" type="checkbox"/> Périodicité inchangée <input type="checkbox"/> Périodicité modifiée |
| Prochaine inspection | 2028 |